



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/06/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 – 50

*relative à la ventilation des moyens destinés à la formation et à la recherche pour
l'exercice 2021*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-5, R719-51 à R719-112

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Pour l'exercice 2021, l'enveloppe financière destinée à la formation, à répartir par la CFVU, est de : **1 005 745€**.

Article 2

Pour l'exercice 2021, l'enveloppe financière destinée à la recherche, à répartir par la CR, sont de : **780 170€**.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA